

Procès-verbal de la séance du 10 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 10 mai à 18 heures 30, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Énergies d'Eure-et-Loir et des Yvelines, dûment convoqué en date du 2 mai 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Hugo de Chérisy, sous la présidence de Jérôme DEPONDT.

Titulaires présents :

Virginie QUENTIN (Abondant) ; Jean-Louis BOUYSSSET (Bazainville) ; Rodolphe GARNIER (Béhoust) ; Pascal PHILIPPOT (Berchères sur Vesgre) ; David MONTEL (Boutigny-Prouais) ; Jean-Luc BREANT (Broué) ; Michel LETHUILLIER (Chérisy) ; Danièle LE FOLL (Civry-la-Forêt) ; Joël SIOU (Goussainville) ; Philippe DUVAL (Havelu) ; Jérôme DEPONDT (Marchezais) ; Annie JOSEPH (Millemont) ; Dominique ARTEL (Orgerus) ; Roland RUFFAUT (Ouerre) ; Patrick LENFANT (St Laurent la Gâtine) ; Ludovic LACORD (St Martin des Champs) ; Benoit VERITE (St Lubin de la Haye) ; Patrice LE BAIL (Tacoignières) ; Claude SAYAGH (Tilly) ; Philippe PASDELOUP (Villette).

Suppléants présents ayant pris part aux votes :

André LEMERRE (Bû)
Dominique TURPIN (GPSEO)

Absents excusés :

Yohan GRONDIN (Boissets) ; Christophe COURANT (Les Pinthières) ; Laurent GAUTRONNEAU (Germainville)
Pascal TAVERNIER, SICAE-ELY, Stéphane GANDON, SICAE-ELY.

Assistaient à la séance :

Thierry MAILLIER, Maire de Boissets,
Denis CHERON, Maire de Montreuil,
Jacky LAVIGOGNE, Maire de Soindres
Bernard BALLERINI, Adjoint au Maire de Villette,
Corinne SAUVEGRAIN, Secrétaire Générale de Boutigny-Prouais,
Laure LANDES-GRONOWSKI, avocate du Cabinet AGIL'IT
Jean de PUYBAUDET, Foncier-Experts,
Sophie MAZEL, SIE-ELY

A été nommé secrétaire : Michel LETHUILLIER

Nombre de délégués :

- Afférents au Comité Syndical : 42
- Présents : 22
- Votants : 22

Date de la convocation : 02/05/2022

Date d'affichage : 02/05/2022

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 08/03/2022 ;
2. Construction du siège social (résultats de l'appel d'offre) ;
3. Décision modificative au BP 2022 ;
4. Bornes de recharges ;
5. RGPD ;
6. Informations et questions diverses.

SOMMAIRE DES DELIBERATIONS

DEL/2022/010 Décision budgétaire modificative



Le Président s'assure que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18 h 30.

Jérôme DEPONDT remercie Michel LETHUILLIER, Maire de Chérisy pour la mise à disposition de la salle. Remerciements renouvelés et reconnaissants à l'intention de la SICAE ELY et notamment à Stéphane GANDON, pour sa disponibilité et son aide lors de l'organisation des assemblées du Syndicat.

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 8 mars 2022

Le Procès-verbal du comité syndical du 8 mars 2022 est approuvé à l'unanimité.

2. Construction du siège social

- Le Président présente les propositions formulées par les membres de la commission d'appel d'offre suite à la mise en concurrence des travaux de construction du siège social.
- Il est constaté une hausse significative des prix proposés par les entreprises, même si les estimations de l'architecte ont été souvent sous-estimées.
- Le montant total des travaux s'élèverait à environ 335 000 € H.T.
A cela, viennent s'ajouter les coûts du contrôle technique, de la mission SPS et de l'assurance dommages-ouvrage et du mobilier.
Compte tenu de ces observations, le Président indique que les montants prévus au BP 2022 sont dépassés et qu'il conviendrait de modifier le budget. Il précise que deux chantiers de dissimulation de réseaux ont été annulés, ce qui permet de disposer d'une enveloppe financière pour le siège social.
Monsieur Padeloup fait remarquer qu'habituellement un chantier annulé est tout de suite remplacé par un autre chantier ; le Président en convient mais rappelle la faculté d'utiliser le fonds de partenariat pour réaliser des travaux s'ils s'avéraient être urgents.
Monsieur Lethuillier fait remarquer que le coût total du siège social reste cher.
Pour finir, Monsieur Depondt informe l'assemblée que le branchement électrique du futur siège social a été réalisé et pris en charge financièrement par la SICAE ELY et INEO ; il remercie Pascal TAVERNIER et Christophe BARNET pour cette initiative.

3. Décision budgétaire modificative (DEL/2022/010)

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le Budget primitif 2022 du SIE-ELY,

Le Président propose au comité syndical d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2022 :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R.1321 : Etat et établissements nationaux	- €	- €	7 000,00 €	- €
R. 1323 : Départements	- €	- €	19 000,00 €	- €
R. 13248 : Autres communes	- €	- €	74 000,00 €	- €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	- €	- €	100 000,00 €	- €
D. 21318 : Autres bâtiments publics	- €	57 000,00 €		
D. 21534 : Réseaux d'électrification	7 000,00 €	- €	- €	- €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	7 000,00 €	57 000,00 €	- €	- €
D. 2315 : Installations, matériel et outillage techniques	150 000,00 €	- €	- €	- €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	150 000,00 €	- €	- €	- €
TOTAL INVESTISSEMENT	157 000,00 €	57 000,00 €	100 000,00 €	- €
TOTAL GENERAL		- 100 000,00 €		- 100 000,00 €

Le Comité Syndical, après avoir délibéré à l'unanimité.

- ❖ Adopte la décision modificative budgétaire n° 1 telle qu'elle est présentée.



4. Bornes de recharges

Suite à l'envoi d'un courrier aux maires les invitant à émettre un avis sur l'intérêt qu'ils portent à installer une borne de recharge sur leur territoire communal, 24 réponses sont parvenues au SIE-ELY. Onze d'entre elles expriment un intérêt certain des maires pour ce projet.

Aussi, le Président apporte les précisions suivantes :

- ❖ A ce jour, 13 bornes seraient susceptibles d'être installées ;
- ❖ La compétence optionnelle est prévue dans les statuts du SIE-ELY (article 4.3) ;
- ❖ La rédaction d'un règlement est actuellement en cours et devra être étudié par la commission de travail puis proposé au vote du comité syndical ;
- ❖ Une délibération concordante du SIE-ELY et des communes devra être prise ;
- ❖ Un MOE sera à désigner pour assister le SIE ELY dans l'évaluation des dépenses et des recettes et pour l'assistance à passation de marché pour les travaux et la maintenance des bornes ;
- ❖ La création d'un budget annexe devra être réalisée ;
- ❖ Une subvention FACE de 116 200 € vient d'être notifiée au SIE-ELY pour l'installation d'une dizaine de bornes ;
- ❖ Il est prévu de rencontrer les Présidents des Conseils Départementaux des Yvelines et de l'Eure-et-Loir.

5. RGPD

Le Président invite Maître Laure LANDES-GRONOWSKI, avocate du Cabinet AGIL'IT, experte en droit de protection des données à caractère personnel, missionnée par le SIE-ELY, à rendre compte de l'étude menée pour le Syndicat dans le cadre du groupement RGPD.

En conclusion et suite aux questions posées par les membres de l'assemblée, les informations suivantes sont apportées :

- Coût estimé par commune pour la mise en conformité et l'externalisation d'un délégué à la protection des données : environ 8 000 à 10 000 € par commune pour deux ans ;
- Prochaine étape : décision des maires d'aller plus loin dans la démarche (difficulté : coût réel incertain mais engagement ferme à donner) ;
- Le cahier des charges et l'étude réalisée par AGIL'IT et CDMF seront mis à disposition des communes ayant participé au groupement.

6. Informations et questions diverses

La séance est levée à 20 h 45.

Le secrétaire de séance,
Michel LETHUILLIER



Marchezais, le 12 mai 2022

Le Président,
Jérôme DEPONDT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Depondt', written over a horizontal line.

SIE-ELY

SYNDICAL INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIES
D'EURE-ET-LOIR ET DES YVELINES

Place de la Mairie - 28410 Marchezais
Tél, 09 67 81 16 32
E-mail : sieely@orange.fr

